TOURNOI NATIONAL
MONQUI PONG CONTENDER 2026

23 et 24 Mai 2026

69650 – QUINCIEUX

REGLEMENT

***IMPORTANT** : il est rappelé aux joueurs que l'usage du Boost, de la Colle rapide, de Revêtements à Picots modifiés ou hors-liste autorisée est interdit notamment par le paragraphe 2.4.7 des Règles du Jeu FFTT : "Le revêtement de la raquette doit être utilisé sans aucun traitement physique, chimique, ou autre". Aucun manquement à ces règles ne sera accepté, et il en va de la responsabilité de chacun de les respecter pour une pratique équitable entre Tous.*

***RAPPELS :** les balles sont fournies par les joueurs ; le coefficient de ce tournoi est 0,75*

Article 1 :

Le tournoi national B (N° d'homologation XXXX-XXXX) sera organisé les **23 & 24 Mai 2026** par le club MONQUI PONG, **au Gymnase de l'espace Maurice Plaisantin, 6 chemin de St Laurent à QUINCIEUX (69650)** et se déroulera sur 24 tables.

Article 2 : **Licenciation**

Ce tournoi National B est ouvert à tous les joueurs et joueuses licencié(e)s F.F.T.T. (licence compétition et licence dirigeant)

Les joueurs de catégorie poussins-poussines ne peuvent pas participer au tournoi. Les joueurs qualifiés pour une épreuve nationale fédérale ne peuvent également pas participer au tournoi.

Les joueurs doivent obligatoirement être en règle avec les règles de certification médicale.

Les joueurs doivent pouvoir faire preuve de leur identité dans les conditions prévues par la loi.

Article 3 :

Les parties se dérouleront suivant les règles générales de la F.F.T.T. **Nicolas HAREL (JA3)** sera le juge-arbitre de la compétition, il sera assisté de Toni VARNIEU ALFANO (JA2). Le juge-arbitre se réserve le droit de refuser toute inscription sur place ou d'annuler un tableau en fonction des inscriptions.

Une tenue sportive conforme aux règlements de la FFTT est exigée.

Article 4 :

Le nombre de tableaux est **limité à 3 par joueur et par jour**.

Tous les tableaux se disputent par poules de 3 joueurs et toutes les parties se déroulent en 3 manches gagnantes. Les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés dans un tableau à élimination directe.

Article 5 :

Le pointage débutera 1 h avant le début du premier tableau de la journée et se terminera, pour chaque tableau, au plus tard 35 minutes avant l'horaire de début du tableau concerné. Les joueurs inscrits à l'avance mais non pointés 35 minutes avant l'horaire de début du tableau seront scratchés pour le tableau.

Le tirage au sort d'un tableau se fera donc immédiatement après la clôture du pointage de celui-ci.

Le scratch d'un joueur dans un tableau sera prononcé après trois appels

Un écran sera présent avec affichage des parties et tables affectées.

Article 6 :

Le prix d'inscription pour les joueurs pré-inscrits est de **9 euros pour 1 tableau, 17 euros pour 2 tableaux et de 25 euros pour 3 tableaux.** Les joueurs n'étant pas inscrits (date limite le Vendredi 22 Mai 2026 à 11h00) devront payer (sur place dans la limite des places restantes) 10 euros pour 1 tableau, 19 euros pour 2 tableaux et 27 euros pour 3 tableaux.

Article 6.1 :

Les inscriptions se feront uniquement par le biais de la billetterie en ligne « HelloAsso » sur le site https://www..... ou, exceptionnellement, sur place dans la limite des places restantes.

Les inscriptions ne seront possibles que jusqu'au Vendredi 22 Mai 2026 - 11h00.

Les frais d'inscription sont à régler lors de l'inscription en ligne par paiement en ligne ou, pour les inscriptions sur place, lors du pointage (espèces, chèque, carte bancaire).

Article 6.2 : Conditions de remboursements partiels ou en totalité des droits d'inscriptions :

1. Le joueur a payé en ligne mais n'est pas présent lors du tournoi et ne prévient pas avant le début de la compétition (avant le 23 mai) : il ne sera procédé à aucun remboursement.
2. Le joueur a payé en ligne mais n'est pas présent lors du tournoi et prévient avant le 23 mai : remboursement par virement à hauteur de 100% des frais réels d'inscriptions.
3. Le joueur est présent mais souhaite se désengager d'un tableau : uniquement sur demande le jour même et si le joueur en informe la table du JA au moins 35 mn avant le début du tableau concerné, remboursement en espèces à hauteur de 50% des frais réels d'inscription du tableau concerné. Passé ce délai, il ne sera procédé à aucun remboursement.
4. Le joueur se blesse pendant le tournoi : aucun remboursement du tableau en cours, remboursement à hauteur de 100% des tableaux restants.

Dans les autres situations, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 7 :

En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez joué et perdu cette partie.

Article 8 :

MONQUI PONG décline toute responsabilité civile ou pénale en ce qui concerne les accidents corporels, défaillances physiques ainsi que les vols, pertes etc… dont pourraient être victimes les joueurs. Toutes dégradations constatées seront à la charge du ou des auteurs.

Article 9 :

Une buvette avec restauration et boissons sera à la disposition des joueurs.

Article 10 :

Tout litige sera traité par la commission formée par les organisateurs et la table du juge-arbitre. Toute inscription entraîne l'acceptation du présent règlement.

Article 11 :

Pour tout renseignement ou question, les joueurs peuvent envoyer un mail à l'organisateur du tournoi aux coordonnées suivantes : **alessandro.dellacorte@adcmg.fr**

Article 12 :

Les différents tableaux, et leur dotation sont notés ci-après :
L'organisateur se réserve le droit de diminuer la dotation d'un tableau si le nombre d'inscrits est insuffisant (moins de 16 inscrits). Le total des dotations est de **3250 € + lots ou bons d'achat**.

SAMEDI 23 MAI 2026

Tableaux	Nb max de participants	Horaire	Vainqueur	Finaliste	Demi-finaliste	¼ de Finaliste
A - Moins de 699 pts	**60**	**8h30**	Lot	Lot	Lot	Lot (*)
B – 500 à 1499 pts	**48**	**09h45**	80	40	25	15
C – 500 à 899 pts	**60**	**10h45**	40	20	15	Lot (*)
D – 500 à 1699 pts	**48**	**12h00**	100	45	30	15
E – 500 à 1099 pts	**48**	**13h00**	55	25	15	Lot (*)
F – 500 à 1299 pts	**48**	**14h00**	60	30	15	Lot (*)
G – Vétérans TS	**48**	**15h00**	140	70	45	20
H – 500 à 1399 pts	**48**	**16h00**	70	35	25	Lot (*)

(*) ou bons d'achat

DIMANCHE 24 MAI 2026

Tableaux	Nb max de participants	Horaire	Vainqueur	Finaliste	Demi-finaliste	¼ de finaliste
I – 500 à 999 pts	**48**	**9h00**	50	25	15	Lot (*)
J – 500 à 1799 pts	**48**	**10h00**	100	50	30	15
K – 500 à 1199 pts	**48**	**11h00**	60	30	20	Lot (*)
L – 500 à 1999 pts	**48**	**12h00**	145	70	45	15
M – 500 à 799 pts	**60**	**13h00**	Lot	Lot	Lot	Lot (*)
N – TS (> 1200 pts)	**48**	**14h15**	250	125	60	25
O - 500 à 1599 pts	**48**	**15h15**	90	45	30	15
P - TS Féminines	**48**	**16h15**	90	45	20	Lot(*)

(*) ou bons d'achat

Article 14 :

Challenge de la « carotte d'or ». En marge des différents tableaux, un challenge de la plus belle « carotte » sera organisé. Chaque jour de compétition, un doudou « carotte d'or » tricoté main (valeur p.i. 25€) sera offert au joueur ou la joueuse qui aura réalisé la plus belle « carotte » en match, selon l'appréciation du jury composé du duo des JA et du duo des créateurs de contenus de notre chaine Youtube (D. DUFLOT et J. CHOMETTON). Pour participer, il faudra avoir filmé la réalisation et envoyer la vidéo de votre « carotte » par WhatsApp au numéro qui vous sera fourni sur place.

Article 15 :

L'engagement dans le tournoi implique la cession des droits d'image. L'organisateur prendra des photos et vidéos de l'événement et pourra les publier sur ses supports média. Les participants qui s'opposeraient à la publication des images les reprenant, devront en faire part à l'organisateur par mail adressé à alessandro.dellacorte@adcmg.fr au plus tard avant le vendredi 22 mai 2026 à 11h.

Article 16 :

L'engagement dans le tournoi implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Pour ce qui aurait pu être omis dans ce règlement, et pour le bon déroulement des épreuves, il sera fait application du règlement de la F.F.T.T.

Article 17 :

Les classements pris en compte pour l'inscription à chaque tableau seront ceux publiés lors du début de la deuxième phase (Classements officiels de fin janvier 2026). Les féminines peuvent s'inscrire dans tous les tableaux en tenant compte du nombre de points mentionnés sur la licence.

NICOLAS HAREL

17 Rue Claude Nicholl

69600 Oullins Pierre-Bénite

A Lyon, le 25/07/25

Je soussigné, NICOLAS HAREL, JA3, m'engage à assurer le juge-arbitrage du Tournoi MONDIAL PONG CONTENDER 2026 qui se tiendra à Rillieux (69650) les 23 et 24 mai 2026

Signature